

# LÉCHELLE

## INFORMATIONS MUNICIPALES 2019 N°4

### LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69 Fax : 01 64 00 86 39

Mail : [mairie.lechelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.lechelle@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.lechelle77.fr](http://www.lechelle77.fr)

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)





# INFORMATIONS

## LA CLI

Commission Locale d'Information (de la centrale de Nogent sur Seine).

2019 a vu l'extension du périmètre concerné par le PPI (Plan Particulier d'Intervention), passer de 10 à 20 km autour de la centrale de Nogent. L'échelle était déjà dans le périmètre des 10 km.

L'iode, à retirer dans une pharmacie habilitée et à détenir chez soi, fait partie des mesures de protection des populations en cas d'accident nucléaire. (cf. le récent rappel distribué dans votre boîte aux lettres).

2019 a aussi été l'année de la révision décennale de la tranche 1 de la centrale. Cette révision a duré 154 jours et elle s'est bien passée.

## 1 ENFANT 1 JOUET

216 motos sont passées dans la commune dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019, accompagnées de camionnettes pour récolter les jouets ou jeux apportés en mairie. Merci aux généreux donateurs.

Avec la Croix Rouge, cette association offrira les jeux et jouets en bon état, aux enfants défavorisés.

## RECENSEMENT

Le recensement de la population Léchelloise aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. L'agent recenseur est : Mme Delphine DROMENEL.

## LES BOUCHONS DU CŒUR

Rappel : un bac est à nouveau à votre disposition à l'entrée de la mairie.

Vous pouvez venir y déposer vos bouchons (en plastique).

## ÉLECTIONS ET INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Les inscriptions, pour pouvoir voter, sont ouvertes **jusqu'au 7 février 2020**.

Pour vous inscrire, trois possibilités s'offrent à vous :

### 1. Sur internet

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr),  
rubrique « élections »

### 2. En mairie

En personne ou en mandatant un tiers

### 3. Par courrier

En écrivant à la mairie en y joignant la copie de votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## LE COLIS DES ANCIENS

43 colis (c'est-à-dire 60 personnes en couple ou seules) ont été distribués en décembre auprès de nos aînés par les membres du conseil municipal. Des chocolats ont été offerts à nos anciens qui sont en maison de retraite.



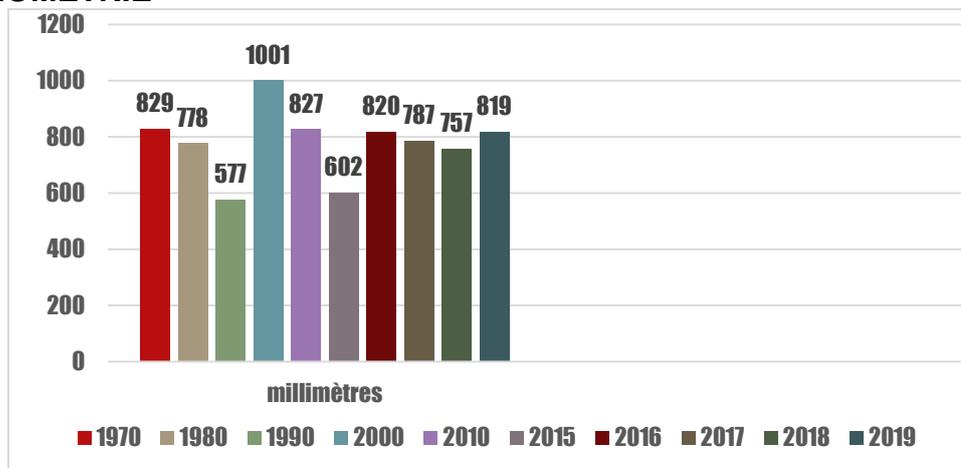
## OBJETS TROUVÉS

La mairie garde précieusement les objets trouvés qui sont apportés.

Récemment, c'est une paire de lunettes qui a été trouvée rue de la tour.

# INFORMATIONS

## LA PLUVIOMÉTRIE



## LÉCHELLE PROPRE

Une heure de sensibilisation à la protection de la nature, avec l'explication de l'opération « Léchelle propre » a été présentée aux deux classes de la commune.



La matinée citoyenne a eu lieu le 13 octobre, merci aux participants et surtout à Mérijack 10 ans.

Grâce à eux, 6,5 kilos de déchets ne polluent plus nos bas-côtés et ont été recyclés.

## LE 11 NOVEMBRE

Les élèves et les adultes ont écouté le texte de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, puis ont chanté la Marseillaise pour commémorer le 101<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Grande Guerre 1914-1918.

Un pot de l'amitié a ensuite été servi à la mairie.

## LE PANNEAU DE RICHEBOURG

Après avoir été volé puis récupéré, ce panneau est maintenant accroché dans la salle du conseil municipal.



# INFORMATIONS

## LES DÉCORATIONS DE NOËL

Merci aux nombreux Léchellois qui ont décoré leur maison pour les fêtes. C'était beau, gai et un vrai plaisir pour les yeux.

L'association « Loisirs et Partage » avait donné rendez-vous aux Léchellois, petits et grands, le samedi 7 décembre pour décorer le sapin de Noël installé sous le porche de l'église. Le résultat est superbe.



Merci aux participants. Dans une ambiance sympathique, un verre de l'amitié avait ensuite été servi dans le local associatif.



## L'ÉGLISE

Suite à la tempête du 9 août, des tuiles ont été remplacées. L'électricité a été entièrement refaite en octobre. Deux vitraux sont en cours de réparation et de restauration.

Coût total de ces travaux réalisés en 2019 : 4 000 euros.

## LES CHATS

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat trop maigre qui n'a apparemment pas assez à manger, vous désolé, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants. Les règlements Sanitaires Départementaux le soulignent tous.

Pour ne pas attirer ces félins pourtant utiles (ils attrapent souris et autres nuisibles), il suffit de ne pas les nourrir. Nourrir ceux qui ne sont pas les vôtres, est d'ailleurs répréhensible par la loi; vous encourez une amende jusqu'à 450 euros.

Sachez par ailleurs que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 la loi a changé. Désormais, les chats, nés après le 1er janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, par puce électronique ou par tatouage.

# INFORMATIONS

## S2e77 (Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marne).

### Information, rappel historique et chronologique.

- L'eau qui arrivait au robinet venait de Richebourg avec des teneurs en nitrates et pesticides, qui la rendaient non conforme aux normes de qualité.
- La loi sur l'eau interdit aux communes de fournir de l'eau chargée en nitrates et pesticides au-delà de certains seuils. L'ARS (Agence Régionale de Santé) contrôle la qualité de l'eau et formule des restrictions d'usages au besoin en cas de dépassements de ces seuils.
- Le transprEAUvinois avait été créé pour sécuriser l'alimentation en eau conforme et pour ce faire, réaliser des travaux d'interconnexion de réseau d'eau potable entre 58 communes. C'est grâce à lui et à la réalisation de la première phase de travaux que depuis le 17 mars 2017, à Léchelle, l'eau du robinet de qualité conforme arrive des captages de Noyen sur Seine.
- La commune fait partie de la comcom du Provinois qui avait cette compétence et l'a déléguée le 1/01/2019, au S2e77 syndicat d'eau potable né de la fusion entre le TransprEAUvinois et le SNE77.
- Ce syndicat s'est élargi au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux communes de la Bassée-Montois et compte aujourd'hui 132 communes et plus de 110 000 habitants. Les communautés de communes qui en sont membres y envoient des

délégués communautaires et municipaux.

- L'interconnexion projetée nécessite la création de 146 km de nouvelles conduites d'eau et des ouvrages (châteaux d'eau et nouveaux forages). C'est, comme pour notre raccordement à l'eau de Noyen, un effort de solidarité financière de la part des habitants de ce syndicat, qui permettra cette réalisation et l'alimentation en eau de qualité.
- Le prix de l'eau sera sensiblement impacté. Des simulations financières seront faites cette année par le S2e77 pour intégrer les coûts de l'interconnexion et la convergence des différents prix de l'eau de la zone du maillage, vers un prix unique.



# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCE



**Lucas ROCHAT**

3 rue de la mairie

Né le 26 septembre 2019

**Ellias JABET**

22 rue de la tour

Né le 13 novembre 2019

**Alice JACQUEMIER**

9 rue des quatre vents

Richebourg

Née le 27 décembre 2019

**Jacqueline PORTAL épouse JACQUOT**

2 Impasse des grillons

Lunay

le 20 octobre 2019



## DÉCÈS

**Mauricette VATHERE épouse VIGNOT**

2 Rue de la mairie

le 3 décembre 2019



**Lucie ANON & Rémi ROSELLINI**

21 rue de saint-aignan

le 4 novembre 2019

# RAPPELS

## LE TRI



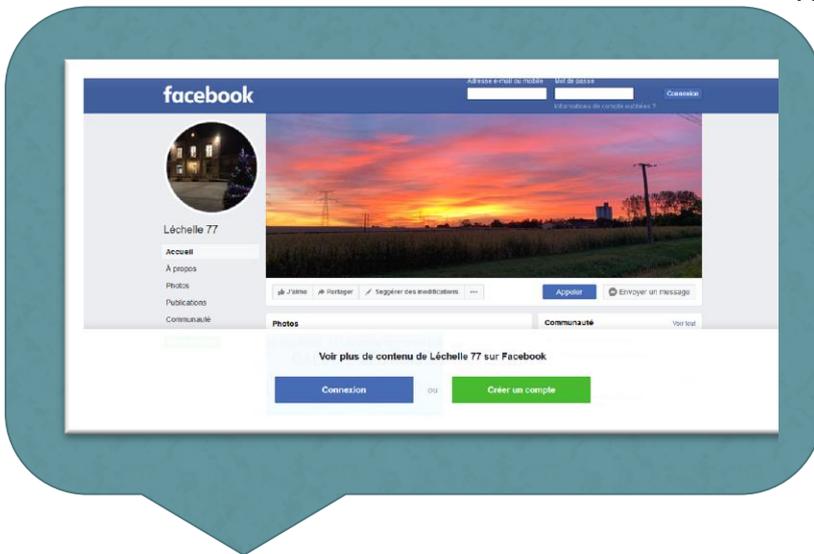
## LES CHIENS

Il est du devoir de leur maître de veiller à ce que les chiens ne gênent pas le voisinage à cause **d'abolements ou de divagation**. Les aboiements d'un chien sont considérés comme une nuisance sonore extrême et constituent donc un trouble anormal de voisinage qui porte atteinte à la tranquillité publique.

Rappel : Article R1337-7 du Code de la santé publique : "Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier, autre que ceux relevant de

l'article R.1337-6, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R.1336-5". L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 euros, si le procès-verbal établi par la police est transmis au procureur de la République.

Concernant la divagation, la mairie peut faire appel à la fourrière.



**L**A PAGE FACEBOOK  
Toutes les dernières infos y sont mentionnées. Consultez-la !

**Léchelle77**

# AGENDA

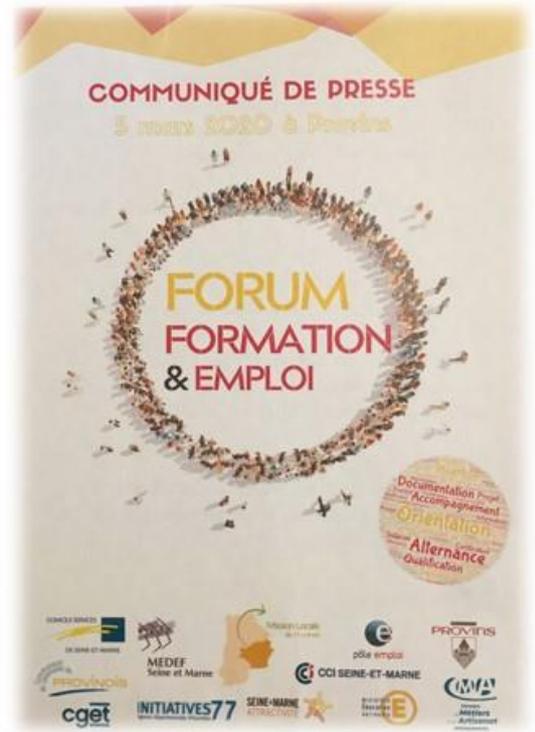
## ☞ SAMEDI 25 JANVIER

Animation dansante  
« Soirée galette des rois ».



## ☞ JEUDI 5 MARS

Forum formation &  
emploi à Provins



---

# DÉTENTE

Découvrez les plaisirs du jeu de société : **DOBBLE**.



Il ne tient pas de place dans sa petite boîte ronde métallique, son principe est :  
être observateur et rapide.....

## MAIRIE DE LÉCHELLE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

**présents :** MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, BROUCK G, KALUZNY S, DAMANDE J-C  
**absents excusés :** MM. Mmes MIRVAUX M-C, VERRIER D, ANDRIEU J-L, MICHEL B, GULLIER J.  
**Secrétaire de séance** M. LEMOT Éric

#### Délibérations

- **APPROBATION** de signer la convention de repas de cantine avec l'entreprise les Petits Gastronomes.
- **ATTRIBUTION** de subventions aux associations pour 2019.

1. Association Loisirs & partage	400€
2. Association AFL	400€
3. Forain GENNERAT	500€
- **DÉCISION MODIFICATIVE 1** vote de crédits supplémentaires sur le budget communal pour récupérer la TVA sur les honoraires des frais d'étude du contrat rural.

#### Informations :

- ✓ Une convention a été signée avec le RAM (Relais des Assistantes Maternelles) pour la mise à disposition du foyer rural pendant 1 an.
- ✓ Bienvenue à Mme MINA, nouvelle directrice et enseignante à Léchelle.
- ✓ Une étude est en cours par ORANGE pour l'installation d'une antenne à Léchelle, ou près de Léchelle. Elle sera utilisée par 4 opérateurs et améliorera le réseau sur le territoire.
- ✓ Des travaux de récupération des eaux pluviales à Plessis-Pigy, d'une partie de la rue du Marronnier, débiteront pendant les congés scolaires de la Toussaint.
- ✓ La municipalité tient à préciser que les ralentisseurs de la rue de la Traconne sont non seulement aux normes mais aussi inférieurs à la hauteur maximale (10cm au lieu des 13cm maximum).
- ✓ Pour leur assurance, les administrés peuvent toujours obtenir une attestation de la tempête du 9 août.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle  
pour être affiché le 3 octobre 2019 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 3 octobre 2019

**Le Maire,**

**MAIRIE DE LÉCHELLE**COMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019

**présents :** MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, KALUZNY S, DAMANDE J-C  
**absents excusés :** MM. Mmes BROUCK G, VERRIER D, ANDRIEU J-L, MICHEL B, GUILLIER J.  
**Secrétaire de séance** MME MIRVAUX M-C

**Délibérations**➤ **TARIFICATION** de location du foyer rural au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

<i>Durée</i>	<i>Arrhes</i>	<i>Solde</i>	<i>Total</i>
<i>Weekend</i>	90€	140€	230€
<i>Journée</i>	50€	80€	130€
<i>½ journée</i>	40€	60€	100€

- **RÉGULARISATION** des participations d'investissement RPI 2018 : Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » sera crédité de 6 414.20€ pour le chapitre 040 à l'article 2041411 Subventions d'équipements versées.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL** : Régularisation des participations d'investissement RPI 2019 en ouvrant des crédits à l'article 2041411 de 8 000€ qui seront répartis à l'article 2135.
- **DÉCISION** de fixer la durée des amortissements des subventions d'équipement versées à 5 ans.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT** : pour régulariser les amortissements des subventions des années antérieures, des crédits supplémentaires sont votés pour un montant de 9 000€.
- **DÉCISION** de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base d'un forfait net de 1 088€ correspondant à la dotation de recensement attribuée à la commune par l'INSEE.

**Informations :**

- ✓ La mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle  
pour être affiché le 9 décembre 2019 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 9 décembre 2019

Le Maire,



# PAPI, N'OUVRE PAS AUX INCONNUS!

Attention  
aux vols  
par  
ruse



**FAUX POLICIER, POMPIER, GENDARME, PLOMBIER...  
EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ  
LE 17 OU LE 112!**

